

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 64

Rubrik: Communications du Comité Central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments qui motivent en faveur d'une augmentation nécessaire de la somme actuelle.

Dans un autre ordre d'idées, nous ne négligerons pas non plus de défendre nos droits toutes les fois que des travaux nous intéressant directement ne nous seront pas confiés comme cela vient de se produire à propos de l'affiche du Tir fédéral de Zurich. Il faut que l'on prenne l'habitude de nous consulter sur des objets, qui sont de notre domaine et pour lesquels les artistes peuvent non seulement apporter leur expérience mais à l'exécution desquels ils ont le droit de prétendre.

En ce qui concerne notre organisation intérieure, nous avons à discuter deux propositions très importantes, car elles intéressent l'existence même de notre société. Une décision définitive sera prise à la prochaine assemblée générale, mais auparavant il est nécessaire qu'elles soient bien examinées dans chaque section.

En premier lieu il s'agit de l'augmentation de la cotisation qui serait portée à 10 fr. suivant la proposition faite et acceptée par l'assemblée des délégués.

Nous savons qu'il n'y a pas unanimité loin de là ; pour accepter ce projet, aussi nous voulons renoncer à la faculté que nous a laissée l'assemblée des délégués de faire voter cette proposition par les sections, nous pensons que cette question ayant une très grande importance pour la majorité de nos membres, doit être discutée et votée en assemblée générale.

Cependant nous leur demandons de bien considérer qu'en somme 10 fr. sont peu de chose, si l'on veut avoir une société qui nous rende véritablement des services, il faudra bien en arriver là, si nous ne voulons pas continuer de piétiner, et renoncer au rôle plus décoratif qu'utile que nous avons rempli jusqu'à maintenant.

La deuxième proposition est relative à l'admission des femmes dans la société. Elle est croyons nous grosse de conséquences. En principe tout le monde est d'accord, mais l'application paraît difficile à beaucoup d'entre nous quoique chacun regrette l'absence de certaines personnalités féminines dont le talent est indiscuté. On y arrivera probablement, mais les conditions dans lesquelles cette transformation se fera, restent encore à trouver.

La discussion qui eut lieu à ce sujet lors de la dernière assemblée générale n'a servi à démontrer qu'une chose, c'est que cette question, n'avait pas été suffisamment mûrie dans les sections. Un article du règlement sorti à propos est venu heureusement mettre fin à une série de votes contradictoires qui témoignaient du gâchis hors duquel nous ne pouvions sortir, mais ce n'est que partie remise et nous devons prendre une décision à la prochaine assemblée générale. D'ici là nous avons le temps d'y réfléchir et sur ce sujet spécialement nous recommandons aux sections et aux membres de bien vouloir communiquer au journal les arguments pour ou contre.

Comme vous le voyez, nous avons de quoi nous occuper,

nous réclamons seulement un peu de bonne volonté de la part de tous, pour faciliter notre tâche. Nous voudrions que le travail du comité, fut une collaboration de tous les éléments qui composent notre société, et en ce qui nous concerne, nous nous efforcerons de maintenir le contact entre ses membres par les relations que nous entretiendrons avec les différentes sections. De ce côté nous avons reçu des assurances, qui nous permettent de compter sur une réciprocité et nous en sommes très heureux.

Nous serons l'interprète de tous pour toutes les questions qui nous intéressent soit auprès des artistes et du public, soit auprès des autorités pour soutenir leurs revendications et tout en nous réservant telle initiative pouvant être utile à la société, nous n'entendons pas substituer la volonté présidentielle, à celle des sociétaires. Mais pour cela, il faut que ceux-ci manifestent.

Faisons aussi le nécessaire pour conserver ou attirer à nous, tous les artistes qui ont eux même besoin de notre société et nous aurons atteint notre but quand nous aurons su nous imposer par notre volonté et par notre travail.

Albert SILVESTRE.

Communications du Comité Central.

MEMBRES DISSIDENTS

Nous rappelons que les membres dissidents tombent sous l'art. 17 de notre Règlement.

Art. 17. Il est du devoir de chaque sociétaire de servir selon son pouvoir, les intérêts et l'autorité de la société, et d'en écarter tout préjudice.

Les artistes qui feraient partie en même temps de notre Société et de la sécession, sont donc priés de se mettre en règle et de fixer leur choix, conformément à la décision prise en assemblée générale.

COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Sitôt après la publication du bulletin envoyé à nos membres fin décembre, nous avons reçu une lettre du Département de l'Intérieur, nous demandant de lui faire parvenir avant le 12 janvier, les propositions de notre société.

Voici la liste des noms proposés en temps voulu, liste envoyée au Département de l'Intérieur.

MM. Buri	peintre	Berne.
Emmenegger	»	Lucerne.
Righini	»	Zurich.
Chiesa	»	Tessin.
Reymond	sculpteur	Paris.
Indermühle	architecte	Berne.
Bouvier	»	Neuchâtel.
Mangold	peintre.	Bâle.

Nous n'avons tenu compte que des noms proposés par plusieurs sections.

Le Conseil a fait les nominations suivantes :

MM. Burkardt Mangold	peintre	Bâle.
G. C. Kaufmann	»	Lucerne.
Paul Bouvier	architecte	Neuchâtel.
Bonjour,	directeur du Musée de	Lausanne.

C'est par erreur que M. Abt, ingénieur, avait été cité comme devant sortir de la commission cette année.

Le nombre des membres à remplacer était de 4.

La Commission fédérale est donc actuellement composée de :

COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

AU 1^{er} JANVIER 1907

Président : M. Ch. VUILLERMET, artiste-peintre à Lausanne (als Präsident gewählt auf 1. Januar 1907; als Mitglied auf 1. Januar 1905).

Vice-Président :

Membres : Herr Roman ABT in Luzern, (gewählt im Mai 1904).

Herr Dr. Theodor REINHARD in Winterthur, (gewählt auf 1. Januar 1905).

M. Alfred REHFOUS, artiste-peintre, à Genève, (élu à partir du 1^{er} janvier 1905).

M. BARZAGHI-CATTANEO, artiste-peintre, à Lugano, (nommé le 1^{er} janvier 1906).

M. James VIBERT, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et sculpteur, à Genève, (nommé le 1^{er} janvier 1906).

Herr Karl Theodor MEYER in München, (gewählt auf 1. Januar 1906).

M. Emile BONJOUR, Conservateur du Musée des Beaux-Arts, à Lausanne, (élu à partir du 1^{er} janvier 1907).

M. Paul BOUVIER, architecte, à Neuchâtel, (élu à partir du 1^{er} janvier 1907).

Herr G. C. KAUFMANN, Maler in Luzern, (gewählt auf 1. Januar 1907).

Herr BURCKHARD-MANGOLD. Maler in Basel, (gewählt auf 1. Januar 1907).

Bern, 22. Januar 1907.

EIDG. DEPARTEMENT DES INNERN.

La nomination de M. Kaufmann a été une surprise, d'autant plus qu'une forte opposition s'était immédiatement manifestée lorsque ce nom fut prononcé pour la première fois.

Malgré le désir de M. le conseiller fédéral Ruchet, de représenter la sécession il nous paraît regrettable de voir cette personnalité entrer à la commission fédérale des Beaux-Arts.

Nous craignons en particulier qu'après sa lettre injurieuse aux membres de la commission qui fonctionnèrent pour les

acquisitions du Kunstverein, il se produise des incidents pénibles, qu'il aurait été préférable d'éviter.

D'un autre côté nous ne voyons pas l'utilité de représenter tous les groupes qui peuvent se former, car où s'arrêtera-t-on dans cette voie. Nous pensons de plus que celui-là le méritait moins qu'aucun autre. Il n'a rien fait, n'a aucun programme, il ne représente rien que des mécontents et la plus grande partie de ses membres, n'a pas d'autres titres pour retenir l'attention, que celui d'avoir été refusé dans les expositions.

Or il est nécessaire de répéter que ce n'est pas à cause des tendances qu'ils représentent que ces messieurs furent refusés, mais bien en raison de leur médiocrité, ce qui n'est pas la même chose. Il est bon de mettre les choses au point, car le jeu des sécessionnistes est de chercher à créer une confusion à ce propos et de se faire passer pour les martyrs d'un exclusivisme imaginaire.

Cela leur réussit d'ailleurs et ils auraient tort de ne pas en profiter, mais nous persistons de penser que tout cela est insuffisant pour mériter l'honneur d'être représenté à la commission fédérale des Beaux-Arts.

A. S.

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Voici un résumé du projet de modification au règlement, proposé par M. Abt et qui paraît-il était destiné à (*rajeunir non seulement les branches et les rameaux, mais aussi le tronc de l'organisme actuel*).

On nous accusera peut-être d'avoir mauvais caractère, mais il nous est bien difficile de ne pas y voir autre chose. Voici d'ailleurs les points principaux de ce projet.

Tout d'abord, selon ce projet, la commission devait être divisée en deux sections *administrative* et *du jury*, travaillant chacune selon leur compétence, mais les questions d'intérêt général, c'est-à-dire toutes celles qui nous intéressent, devant être soumises aux 2 sections réunies, il se trouvait comme par hasard que, pour les acquisitions par exemple, les artistes se seraient trouvés en minorité.

Ce n'était pas trop mal imaginé, mais encore fallait-il trouver suffisamment de naïfs pour marcher dans cette combinaison. Cela ne s'est pas produit et la commission elle-même a trouvé que c'était aller un peu loin ; l'article n'a pas été accepté.

Un autre article du règlement prévoyait que la durée du mandat des membres de la commission, pouvait être porté à 9 ans, le même membre, pouvant être rééligible pendant 3 périodes de 3 ans consécutives.

On voit d'ici le calcul de ces messieurs, qui eux ne peuvent rien perdre, et qui verraient sans inconvénients leur mandat devenir perpétuel.

Mais les artistes, qui ne peuvent bénéficier pendant ce temps de la subvention fédérale, ne pourraient plus en faire

partie car il en est bien peu qui voudraient s'imposer ce sacrifice pendant une période aussi longue.

La commission n'a pas non plus admis cette manière de voir, mais propose cependant de porter la durée du mandat à 4 ans.

L'argument qu'on a fait valoir et qui a décidé la majorité, est que 3 ans sont insuffisants pour qu'un commissaire soit bien au courant du rouage administratif et quand il est près de l'être c'est alors qu'il doit s'en aller.

Il est possible que cela soit, mais nous pensons tout de même qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à voir durer ces fonctions.

La création d'un poste de secrétaire des Beaux-Arts a été également proposée. Nous avons décidé lors de notre dernière assemblée générale de nous y opposer, et nous ne pensons pas que les avis aient changé depuis ce moment là.

Mais la proposition qui montre le mieux le travail souterrain auquel se livre le Kunstverein est celle qui touche à la question des Expositions. Nous pensons que le mieux est de la publier, chacun pourra se rendre compte de la façon dont on opère quand on connaît l'art de tirer la couverture de son côté.

EXPOSITIONS

Ont droit à l'appui financier de la Confédération :

- 1° *Les expositions spéciales organisées par la Confédération.*
- 2° *Les sections artistiques des expositions nationales.*
- 3° *Les expositions circulantes organisées chaque année par la Société suisse des Beaux-Arts.*
- 4° *Les expositions internationales auxquelles participe la Suisse.*

5° *Les expositions étrangères auxquelles les artistes suisses désirent participer collectivement avec l'approbation de l'autorité fédérale. Dans la règle, il ne peut être alloué à ces dernières expositions qu'un subside à affecter à des achats ; les expositions prévues sous chiffres 1 à 4 ont droit à des allocations régulières pour achats, en même temps que pour frais d'organisation.*

Etant donné le manque de locaux convenables, ainsi que les dépenses importantes et inévitables des expositions nationales des Beaux-Arts, celles-ci n'auront lieu, dans la règle, que tous les quatre ans.

Il importe, en revanche, de travailler à ce que la Société suisse des Beaux-Arts réorganise les expositions circulantes annuelles de telle sorte qu'elles remplacent le mieux possible les expositions nationales.

Pour atteindre plus facilement ce but, il y aura lieu d'allouer des subsides réguliers pour l'organisation des expositions circulantes et pour les achats à faire directement par la Confédération.

Aussi tout ce travail est fait uniquement en vue de favoriser le Turnus au détriment des autres manifestations artistiques, car lui seul, toujours selon le projet de M. Abt, serait subventionné à titre de société privée. Or, quand on

connaît la façon dont les expositions du Turnus sont organisées on ne voit pas bien la nécessité de les encourager, bien au contraire.

Nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles la commission est entrée dans ces vues, pourquoi elle accepte le principe de n'avoir plus d'exposition nationale que tous les 3 ans. Nous insisterons pour que cette manifestation de l'ensemble de nos artistes suisses continue d'avoir lieu tous les 2 ans. Le manque de locaux seul pouvait être un empêchement, mais cette éventualité ne peut être prévue dans un règlement.

Une autre proposition de M. Abt, qui consiste à ne pas tenir compte des sociétés d'artistes, pour les présentations à la commission fédérale, a également été adoptée, malgré une violente opposition de M. Vibert, qui tenait à ce que ces propositions fussent faites uniquement par la société des peintres et sculpteurs.

Dorénavant tous les artistes seraient appelés à formuler des propositions.

Le simple exposé de ces propositions aurait pu, croyons-nous, se passer de commentaires, et s'il est encore de nos collègues qui doutent des intentions du Kunstverein à notre endroit nous craignons bien de ne jamais parvenir à les convaincre.

En résumé.

Les modifications importantes proposées au règlement de la commission fédérale sont les suivantes :

La durée du mandat des membres portée à 4 ans.

Le Salon national n'ayant plus lieu que tous les 3 ans.

Les propositions pour la nomination des membres de la commission devant être choisis par les artistes, il ne serait plus tenu compte des propositions faites individuellement par les sociétés.

Le nombre des membres du jury pour les expositions nationales serait ramené à 7.

La création d'un poste de secrétaire des Beaux-Arts.

Nous prions les sections d'étudier ces différentes propositions et de nous transmettre le résultat de leurs délibérations.

Exposition Nationale des Beaux-Arts.

On nous demande de différents côtés si nous connaissons les raisons pour lesquelles le Salon national n'aura pas lieu.

Nous laissons la parole à M. Rehous, membre de la commission fédérale.

Lors de la dernière séance de la Commission fédérale des Beaux-Arts en décembre 1906, M. le président Gull rendit compte des démarches faites auprès de la Société propriétaire de la Salle des concerts de Bâle, local où l'on pensait pouvoir organiser dans de bonnes conditions l'Exposition nationale des Beaux-Arts en 1907.